# Personnes déplacées et stratégies de survie : connectivité et mobilité

## **Innocent ASSUMANI**

Résumé: Cet article présente les stratégies appliquées par les personnes déplacées à l'intérieur (PDI) de leur propre pays, lorsqu'elles ne sont pas assistées formellement en milieux d'accueil. Pourtant il est véhiculé que les PDI qui s'installent en zones urbaines et/ou périurbaines, près des hauts décideurs des institutions publiques et des ONG humanitaires, bénéficient de l'assistance pour leur survie et la stabilité socio-économique. Notre étude, essentiellement qualitative montre que lorsque les PDI se butent à des difficultés de survie par manque ou insuffisance d'assistance, elles s'engagent à la recherche d'occupations lucratives en milieu d'accueil (connectivité), et à défaut, elles cherchent des voies et moyens sous d'autres cieux en se déplaçant en dehors de milieu d'accueil (mobilité). Pour les déplacés, la connectivité et la mobilité nécessitent l'aide ou l'entremise des personnes dont les contacts pèsent en qualité et en quantité en vue d'assurer leur (PDI) stabilité et intégration socio-économique.

Mots-clés: Chaîne d'hospitalité, réseaux néoformés, connectivité, mobilité.

#### Introduction

Les PDI font face aux besoins de survie en milieux d'accueil, en dehors de toute assistance formelle. Elles sont nombreuses dans les bidonvilles de Bukavu, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI), en provenance des Territoires de Shabunda, Mwenga, Fizi, Uvira, Kalehe, Walungu, etc. Leur présence quasi inadaptée dans les zones péri-urbaines de Bukavu, où elles doivent maintenir leur mode de vie mais aussi le minimum de conditions de survie, les pousse à développer des mécanismes pourvoyeurs en vue de répondre aux besoins économiques et sociaux. Il faut des stratégies d'accommodation : connectivité et/ou mobilité. Ces stratégies amènent les PDI à chercher des ressources soit en milieu d'accueil (occupation formelle ou informelle), soit en milieu de provenance.

L'objectif de cette étude est d'analyser les différents mécanismes appliqués par les PDI dans leur lutte pour la subsistance en vue d'assurer leur résilience en milieux d'accueil en dépit de manque de programme humanitaire spécifique en leur faveur.

L'adoption de la résolution 54/167 des Nations Unies sur la protection et l'assistance aux PDI, <sup>48</sup> ainsi que la signature, par la RDC, des Principes Directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propre pays, contribuent moins à attirer l'attention des décideurs sur les conditions de vie des déplacés. Selon les Nations Unies, « Les Principes directeurs devraient fournir des orientations pratiques précieuses aux gouvernements, aux autres autorités compétentes, aux organisations intergouvernementales et aux ONG dans leur travail avec les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays » (UNOCHA, 2004).

Un Décret (2012)<sup>49</sup> a conféré pourtant le statut de Ville et de Commune à certaines agglomérations de la RDC, en vue de désengorger, entre autre la ville de Bukavu, et favoriser le retour (en Territoires) de déplacés, y compris les migrants économiques et environnementaux. Les PDI font face, principalement, à deux difficultés de retourner dans leurs milieux de provenance : premièrement, à cause de l'insécurité ; et deuxièmement, la prétention des habitants qu'ils y ont abandonnés qui pensent que ceux qui sont en ville vivent mieux. D'où, le dilemme de choisir entre forcer son intégration économique en ville et celui d'affronter la honte de retourner mains vides pour sa réinsertion dans son milieu d'origine.

Dans cet article, nous voulons : *primo*, établir les liens de cohabitation, de connectivité et d'interaction entre PDI et résidents. *Secundo*, montrer que la mobilité est un levier pour la collecte des ressources distantes. *Tertio*, construire notre argumentaire autour de la connectivité et mobilité des PDI: i) faire comprendre qu'une bonne connectivité dépend de la qualité et la quantité des acteurs utiles pour favoriser l'intégration rapide d'une PDI; ii) la mobilité d'une PDI est inhérente à l'insatisfaction à la chaîne de connectivités en milieu d'accueil, ce qui induit la recherche des voies et moyens pour collecter des ressources distantes, en vue de garantir la survie et la stabilité de son ménage (en milieu d'accueil).

Dans les sections suivantes, nous présentons successivement : i) la méthodologie, où nous décrivons les techniques et outils de collecte, de traitement et d'analyse des données ; ii) les concepts de base, dont nous avons développé l'idée de leurs compréhension selon les théoriciens qui les ont soutenus ; iii) les droits économiques et sociaux reconnus aux PDI,

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup>https://undocs.org/pdf?symbol=en/a/res/54/167, consulté le 29.05.2020

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Décret n° 13/029 du 13 juin 2013 conférant le statut de ville et de commune à certaines agglomérations de la Province du Sud- Kivu. Il s'agit des cités d'(de) Uvira, Shabunda, Baraka/Fizi et Kamituga/Mwenga.

conformément à certains textes juridiques nationaux et internationaux ; iv) la connectivité et la mobilité à Bukavu, section dans laquelle nous présentons les résultats de notre étude ; v) l'analyse, qui porte le contenu de notre critique sur la littérature abordée face aux résultats obtenus par cette étude ; il s'en suivent, enfin, vi) la conclusion, qui récapitule la substance de l'étude ; et vii) la bibliographie.

## Méthodologie

Puisqu'il était question de mener une étude en vue de comprendre la dynamique socioéconomique des PDI pendant leurs vies de déplacement, nous avons misé sur la méthode qualitative. Pour ce faire, l'étude a appliqué des interviews semi-structurées, des entretiens avec des groupes des personnes préalablement identifiées parmi les déplacés dont les cas sont plus éloquents<sup>50</sup>, et des résidents qui ont une expérience d'une vie passée ensemble avec un ou plusieurs déplacés. Successivement, nous avons eu des entretiens avec un groupe homogène des PDI, un autre constitué uniquement par des résidents, et un troisième mixte, composé à la fois par des PDI et des résidents. Nous avons sélectionné des hommes et des femmes, à proportion relativement égale, dont l'âge varie entre 18 et 75 ans, qui ont toutes les facultés mentales et le sens de responsabilité, capables d'expliquer le parcours de leur déplacement et tous les contours sur le plan socio-économique. Quelques anecdotes relatives à la configuration sociale des déplacés et à leurs rapports économiques avec les résidents ont été retenues. Techniquement, les données ont été collectées par une équipe de deux chercheurs (un titulaire et un assistant)<sup>51</sup>, au moyen d'un questionnaire d'orientation ou guide d'entretien (pour la 2<sup>ème</sup> phase de recherche qualitative). Enfin, notre étude s'est déroulée pendant la période allant de septembre 2019 à mai 2020.

\_\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Il faut noter que la phase de l'étude qualitative a été précédée par une phase quantitative, de septembre en novembre 2019, bien sûr, qui a permis l'identification des zones à forte concentration des PDI, mais aussi des cas dont la complexité du passé en rapport avec l'insécurité et le déplacement ont retenu notre intérêt scientifique.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> BASUBI Innocent est notre assistant, qui nous a rendu un service précieux lors de l'identification des cibles et la collecte des données par l'outil Kobocollect.

## Concepts de base :

#### Connectivité

Le concept « connectivité » est définie comme la capacité de se connecter (Dictionnaire Français). Cette définition est plus développée dans la théorie de la dynamique sociale. Cependant, l'idée de connectivité fait souvent appel à la démarche d'une personne ou groupe, qui tend vers son intégration sociale et/ ou économique. Elle évoque également la notion de capital social. C'est à ce titre que Cohen, cité par Jacobs et Etzold (2020), constate à travers son étude sur des réfugiés afghans, érythréens, soudanais et palestiniens, que le déplacement a contribué à l'émergence d'une diaspora étendue, dispersée dans de nombreuses parties du globe. Au-delà des liens translocaux intenses que de nombreuses personnes déplacées entretiennent avec les membres de leurs familles et leurs réseaux de parenté dans leur communauté d'origine, ou ailleurs (Cohen & van Hear, 2017: 494). Il faut noter la suite de ramification relationnelle entreprise par une personne ou un groupe, lorsqu'elle veut s'enraciner dans un milieu d'accueil. La généalogie de cette dynamique produit des ramifications devenant un réseautage néoformé, qui procure un ensemble d'avantages sociaux et économiques, tant soit peu, aux PDI. La connectivité, pour le contexte de déplacement, est comprise comme la capacité à une personne déplacée de se joindre à une autre personne ou à un groupe (ou plusieurs autres), qu'elle considère utile pour son épanouissement socio-économique, et son intégration effective.

#### Mobilité

Au-delà de l'acception générique de la définition de mobilité comme la facilité à se mouvoir ou à se déplacer (52), le concept prend ici une dimension plus complexe, en ce sens qu'il revêt des aspects tels que la contrainte de survie et le besoin en ressources (motivation). La mobilité des déplacés peut se réaliser soit à une échelle locale (translocale), soit nationale (transnationale). En plus d'un déplacement forcé, le sens de la mobilité consiste alors aux mouvements effectués par des personnes (déplacées internes) pour la mobilisation de contacts et de ressources, dans le cadre des stratégies de survie quotidienne. Toutefois, ce type de mobilité se diffère de celui qu'on appelle mobilité professionnelle. Celle-ci est définie au sens large comme un changement dans les modalités d'exercice de l'activité professionnelle d'une

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Dictionnaire Larousse, 1977

personne (Béduwé, C. 1992, Guillotin, Y.-Hamouche, S. 1999)<sup>53</sup>,<sup>54</sup>. La mobilité qui concerne les besoins des PDI, n'est pas non plus à confondre avec la mobilité résidentielle au sens strict du mot. Pour certains auteurs, la mobilité résidentielle désigne le changement de lieu de résidence d'un foyer (Donzeau, N. et PAN Ké Shon J.-L., 2009 & Lévy Jean-Pierre, 1998)<sup>55</sup>,<sup>56</sup>. Ce qui compte ici, c'est l'intérêt visé par les PDI dans leurs mouvements : les biens économiques.

# Capital social

Le concept *capital social* est véritablement ancré en sciences sociales et spécialement en sociologie, bien entendu avec une notion économique. Trois figures ont suffisamment contribué à l'émergence des théories sociologiques sur le capital social depuis les années 1980 : Pierre Bourdieu (1980), James Coleman (1990) et Robert Putnam (1993). Leurs réflexions se sont appuyées sur le rôle que joue le capital social dans les collectivités.

Pierre Bourdieu (1980)<sup>57</sup>, par ce concept, fait référence à un des types de ressources dont disposent les individus et/ou les groupes sociaux pour accroître ou conserver leur position à l'intérieur de la hiérarchie sociale et bénéficier des privilèges qui y sont attachés. Selon lui, le capital social regroupe les relations et les réseaux d'entraide qui peuvent être mobilisés à des fins socialement utiles dans une communauté. Bourdieu définit alors un capital social comme l'« ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance, ou en d'autres termes à l'appartenance à un groupe comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés des propriétés communes mais sont aussi unis par des liaisons permanentes et utiles ». Certaines critiques d'autres auteurs, tels que Basimine Jules<sup>58</sup>, indiquent que la pensée de Bourdieu est encore très générique et ses écrits n'ouvrent pas directement à un cadre conceptuel acceptable du capital social. Cet auteur soutient plutôt l'idée de James Coleman (1998), qui

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup>BEDUWE, C. (1992). Mobilité professionnelle et formation : bilan des approches quantitatives de la mobilité en France, in L. Coutrot & C. Dubar eds., Cheminements professionnels et mobilités sociales, La Documentation Française, p.71-99.

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup>GUILLOTIN, Y. & HAMOUCHE, S. (1999). Mobilité salariale: mobilité géographique et mobilité professionnelle sont-elles payantes?, in G.A.I.N.S., XVIème Journées de Micro-Économie Appliquée, Lyon 3-4 juin 1999

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup>DONZEAU, N. & PAN Ké Shon, J.-L. (2009). La mobilité résidentielle depuis la fin des Trente Glorieuses, Paris, INED, Document de travail, n° 159, 43 P.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup>LEVY, J.-P. (1998). Dynamique du peuplement résidentiel. In : Sociétés contemporaines N° 29, pp. 43-72.

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup>BOURDIEU, P. (1980). Le capital social, in Actes de la recherché en sciences sociales, No 31, pp.2-3.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup>BARHALENGEHWA, B. (2012). *Capital social et gouvernance des ressources naturelles*, Thèse de doctorat, Édition Universitaire Européenne (EUE), p. 52; 465 P.

comprend le capital social comme « les facteurs d'une structure sociale qui facilitent l'action des individus au sein de cette structure. Ces facteurs comprennent les obligations et les attentes, la confiance, le potentiel de l'information, les normes et les sanctions, les rapports d'autorité, les organisations sociales et les réseaux sociaux »<sup>59</sup>. Pour lui, le capital social est une véritable ressource pour les acteurs dans la mesure où il rend possible l'action sociale. Il ajoute que le capital social facilite l'action collective et il est facteur de la sécurité collective. L'auteur s'attarde sur les avantages que les individus peuvent tirer du capital social et le structure en trois formes : - « Les obligations et attentes réciproques qui dépendent du degré de confiance mutuelle au sein d'une structure sociale donnée, - Les canaux de communication informelle à même de faire circuler efficacement les informations ; et les normes et surtout l'assurance de l'application de ces dernières ». L'idée de Coleman vient donner des orientations pratiques dans l'exercice des activités des projets communs.

Robert Putnam (1995), dans son ouvrage sur le « capital social »<sup>60</sup>, essaye de présenter les réseaux d'engagement civique, qu'il considère avoir de l'influence sur la réussite économique y compris la qualité du gouvernement. Il définit le capital social par analogie avec les notions du capital humain et du capital physique, en soutenant véritablement que la vie est très facile dans une communauté dotée d'un stock très important du capital social. Ainsi, Putnam retient que le capital social renvoie aux caractéristiques de l'organisation sociale telle que les réseaux, les normes ou la confiance sociale qui facilitent la coordination et la coopération en engendrant un bénéfice mutuel.

## Droits économiques et sociaux reconnus aux PDI

## Les droits économiques et sociaux

La notion de droits économiques et sociaux des personnes est conçue et présentée dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948). Ces droits sont regroupés dans la deuxième catégorie (des droits) dite 'droits économiques, sociaux et culturels' (DUDH, articles 17-25, et Constitution de la RDC, chapitre 2, p. 14). Les droits économiques et sociaux, pour

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup>COLEMAN, J., (1998). «Social capital in creation of human capital", in Journal of sociology, vol. 94, pp. 95-

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup>PUTNAM, R., (1995). "Bowling Alone: America's Declecting social capital" in Journal of Democracy, pp. 65-78.

ne citer que ceux-là, permettent aux humains de se réaliser. Ils protègent les droits d'entrepreneur et permettent aux personnes de mener une vie digne au sein de leurs communautés (Mulume Zihalirwa)<sup>61</sup>.

À l'occasion de la table ronde (26 juin 2018) du Conseil des droits de l'homme, M. Adam Abdemoula<sup>62</sup> souligne que si l'impact des déplacements est aveugle, ceux qui se trouvent déjà dans des situations vulnérables courent plus de risque d'être déplacés et d'en souffrir davantage. Cet argument a joué un rôle important dans la considération des PDI; cependant, leurs droits sont quasi similaires à ceux des réfugiés, au regard de leur déplacement, mode de vie, instabilité parfois prolongée et les difficultés de retour.

Deux paquets majeurs constituent le fondement de droits des PDI : *primo*, protection contre les déplacements forcés, et *secundo*, l'aide matérielle et morale qu'il convient de leur apporter au cours du processus de déplacement et pendant leur retour, ou leur réinstallation et leur réintégration (Walter, K. 2008)<sup>63</sup>.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), consacre le droit à la pleine jouissance de sa propriété (où qu'elle soit sur le territoire national), mais aussi le droit au travail et à un salaire équitable à tout individu, lorsqu'elle dispose expressément que: « 1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété. 2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété » (Art. 17), et « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage (Art. 23.1).

Les Principes directeurs relatifs aux PDI, comme fait savoir Francis DENG<sup>64</sup> (1998), alors représentant spécial du Secrétaire général des NU aux droits de l'homme, disposent (principe 14.1): « Chaque personne déplacée à l'intérieur de son propre pays a le droit de circuler librement et de choisir librement son lieu de résidence ». En plus de l'abri et de la mobilité

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> MULUME Zihalirwa est docteur en droits humains, professeur à l'Université catholique de Bukavu.

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> Abdemoula Adam est Directeur de la Division des mécanismes de traités et du Conseil des droits de l'homme au Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

Ou, consulter : NU, (26 juin 2018). Table ronde du Conseil des droits de l'homme sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays : rapport inédit.

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> WALTER, K. (2008). Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays: Notes explicatives, Société américaine de droit international/ Washington, p. 21; 202 P.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> DENG, F. (1998). Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, OHCHR/Genève, p. 4 ; 16 P.

dévolus aux PDI, ces derniers ont aussi droit à un niveau de vie suffisant (Principe 18.1-2)<sup>65</sup>, dont le paquet minimum doit comprendre des aliments de base et eau potable ; des vêtements décents, et des services médicaux et installations sanitaires essentiels (DENG, F. 1998, pp. 11-12).

La Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs (CIRGL)<sup>66</sup>, dans l'engagement dévolu à la RDC (point 4), prévoit que celle-ci (CIRGL) promeuve le développement économique, y compris au sujet de l'expansion des infrastructures et de la fourniture des services sociaux de base.

La Constitution de la RDC consacre le droit au travailpour chaque Congolais (Art 36.1). L'État garantit le droit au travail ; la protection contre le chômage et une rémunération équitable et satisfaisante assurant au travailleur ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine (Art 36.2). Nul ne peut être lésé dans son travail en raison de ses origines, de son sexe, de ses opinions, de ses croyances ou de ses conditions socio-économiques (art 36.3). Ces dispositions renvoient les PDI à chercher un emploi et de participer librement aux activités économiques. L'art. 37.1, de surcroît, accorde une prérogative de liberté d'association<sup>67</sup> aux citoyens.

Ces dispositions fixent et rappellent la mission régalienne dévolue aux gouvernements et à l'État congolais à permettre aux PDI de vivre comme tous les autres citoyens, de jouir des mêmes droits socio-économiques pour les rendre stables et autonomes sur l'étendue du territoire national.

## Connectivité et mobilitéà Bukavu

Cohabitation, connectivité et interaction socio-économique entre PDI et Résidents Cohabitation et interaction

Nous appliquons ici un sens générique aux concepts clés de ce titre. Considérons le terme cohabitation (ou Living together, en anglais) comme une vie d'ensemble de plus de deux ou

<sup>65</sup> DENG, F. Op. cit., p. 11)

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> UN- UA, (2013). Accord-Cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région, Addis-Abeba, p. 2; 8 P.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> RDC. (2011). Constitution, Art 37.1, Journal officiel, p. 15; 86 P.

plusieurs personnes. Celles-ci gens habitent soit sous les mêmes toits, soit dans la même avenue, ou qui sont habitués à passer de leur temps ensemble dans une unité professionnelle (Dictionnaire de français Larousse). Et l'interaction est définie comme réactions réciproques (Dictionnaire Op. cit.). Dans ce contexte, une interaction est un ensemble des services, échanges, transactions, réalisés en commun, rendus réciproquement l'un à l'autre, ou l'un pour l'autre (Dans le cadre des PDI-Résidents). Les déplacés, tout comme leurs hôtes, ont développé une certaine expérience sur ce mode de vie d'ensemble. Il a fallu organiser des discussions en équipes pour chercher à appréhender la véritable symbiose qui lie les déplacés aux résidents. Cherchant à comprendre le mode de connectivité des PDI, la dynamique configurationnelle de la vie sociale des PDI en provenance de différents milieux a été évoquée par les participants aux discussions organisées par cette étude. Chacun a présenté son expérience personnelle quant à ce, à partir de son premier jour d'arriver à Bukavu. Dans l'ensemble, les PDI font savoir que lorsqu'ils arrivent à Bukavu, ils sont accueillis chacun de sa manière. Toutefois, les familles d'accueil appartiennent soit à un frère, une sœur, une tante, un oncle, un cousin, ou à tout autre familier. Elles reconnaissent avoir bénéficié aussi de l'hospitalité des anciennes connaissances originaires de leurs Territoires de provenance qui se sont préétablies dans le milieu d'accueil. Dans leurs récits, ils soulignent une chaîne d'hospitalité, dont ils jouissent, qui leur facilite le processus d'installation et de connectivité. Les acteurs qui les aident sont soit les chefs d'avenues, des voisins de bonne foi, des amis, soit des membres d'églises auprès de qu'ils s'adressent en premier lieu.

Chronologiquement, cette chaîne de connectivité de PDI pourrait être comprise sous-forme des 'degrés' ou de continuum, dont le point de départ va de leur moment d'arrivée en milieu d'accueil. Il peut s'agir d'une série de deux, trois, quatre items, ou même plus, selon que le déplacé continue à se sentir instable dans la recherche de son installation, ainsi que son intégration sociale et économique.

Encadre 1 : cousine-église-petit commerce à la frontière comme chaine de connectivité « À mon arrivée à Bukavu, une cousine m'a accueillie chez-elle, puis alla me présenter dans son Église catholique, qui donne des assistances aux vulnérables à travers son service humanitaire de Caritas. Une sœur de cette église, qui est voisine dans mon avenue d'accueil, m'a proposé de traverser avec elle en république voisine du Rwanda (grâce à de petites aides financières m'offertes par certains frères et sœurs du noyau appelé Communauté Ecclésiale Vivante, de ladite église), et cela pour acheter des légumes verts à revendre au Congo. C'est de cette activité que je m'occupe jusqu'à ces jours, sans me gêner d'envier les autres ».

Certains estiment que déjà au deuxième ou troisième degré de connectivité ils se sentent satisfaits, quasi intégrés et en sécurité. Alors que d'autres, jusqu'au cinquième degré, accusent toujours l'insatisfaction. Cependant, le nombre (degré) de connections est un grand atout, mais ne garantit pas du tout le bien-être ni la véritable intégration de la personne déplacée. Si quelqu'un qui n'a que deux ou trois connections se sent mieux que celui qui en a cinq ou plus, il y a lieu de déduire que ce qui compte mieux c'est la qualité de connexion, du point de vue économique. Et si la valeur de la qualité augmentait, ce serait encore un atout. Une femme déplacée vulnérable se connecte à une belle-sœur commerçante et qui l'initie au commerce avec un capital de 500 dollars américains, se sent vite réhabilitée moralement et économiquement, qu'une autre qui est connectée à dix femmes qui l'avantagent avec 5 dollars américains, chacune. Si des connexions à des personnes, dont l'apport est consistant, augmentent numériquement, l'intégration sociale du PDI devient plus rapide. Cependant, la connexion à des gens aux faibles capitaux rend l'intégration socio-économique lente et parfois irréaliste. Cette PDI aura difficile de sortir de son état de vulnérabilité et de dépendance. Le caractère économique est fondamental et joue un grand rôle dans le changement, l'équilibre social et la résilience des PDI.

La réalité ci-dessus nous renvoie à notre conception tabulaire ici-bas, en vue d'analyser le résultat relationnel par le croisement du nombre de connexions et la qualité des acteurs auxquels se joint une PDI.

Tableau 2 : Matrice d'Analyse des Acteurs et des Connexions(MAAC)

	Acteurs forts	Acteurs faibles
Connexion multiple	Intégration rapide	Intégration probable
Connexion faible	Intégration lente	Intégration incertaine

Dans le tableau ci-haut, les capacités (force et faiblesse) auxquelles nous faisons allusion se rapportent aux moyens matériels, économiques et à l'influence de tout genre qu'un acteur (personne) pourrait apporter ou exercer pour booster le changement socio-économique sur une autre personne qui se joint à lui (elle).

Cependant, une connexion est multiple ou faible, lorsque le nombre de gens (acteurs) ou groupes auxquels une PDI est liée ou avec lesquels elle interagit est grand ou petit.

Cette réalité nous permet donc de comprendre que la force d'une connexion est à la fois qualitative et quantitative. Et l'intégration de toute personne (déplacée ou non) en dépend. Cette expérience démontre que le schéma du réseautage n'est pas absolu, il varie en fonction d'influences et d'opportunités offertes. Certains théoriciens du capital social ont soutenu que l'existence des réseaux forts dans un milieu est un atout pour sa transformation positive (68,69,70).

Il est donc important d'analyser le nombre de personnes ou des groupes auxquels un (e) déplacé(e) est lié(e), mais également les capacités dont disposent ces personnes ou groupes à le (la) promouvoir.

## Interdépendance capitalisable

Les plaintes exprimées par les PDI d'une part, et les résidents d'autre part, ne traduisent pas nécessairement le sentiment de haine des uns envers les autres au sens strict. Les opportunités de services rendus et d'emplois justifient le sentiment de rapprochement entre eux. Mais, comment comprendre cette interdépendance ? Mais aussi, comment la mettre à profit ?

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup>PUTNAM, R. (1993). *Making democracy work: civic tradition in modern Italy*, Princeton university press, pp. 56-67.

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> STEINER, P. (2003). « Les fondations des James Coleman: une introduction », in Revue française de sociologie, pp. 67-78.

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> DEGENNE & FORSE, C. (1994). Les réseaux sociaux, Paris-Colin, p. 102.

Lorsqu'une PDI s'installe dans un milieu d'accueil, elle cherche à s'identifier et se connecter à une personne (membre de famille, ami, résident, trouvé sur le lieu) ou groupe (Église, association) qu'elle estime favorable. Chaque partie apporte sa contribution parfois sans aucune attention soutenue. Il est noté que l'apport du résident au déplacé qu'il loge est plus apparent, car ressort d'une position de force. L'accueillant étant considéré comme pourvoyeur de moyens de subsistance à la PDI vulnérable : logement, nourritures, savon, eau, soins médicaux, directives. En revanche, les relations qui en résultent à l'opposé, à travers les apports de la PDI à la famille d'accueil, ne seront pas manifestement prises en compte ; mais existent quand même : services, solidarité, etc. L'ombre qui offusque l'offre du déplacé s'explique par le fait qu'il se présente en position de faiblesse, de « profiteur ».

Dans leurs rapports, disent-ils, les PDI et les résidents deviennent interdépendants comme suit : 1) Les PDI nouent des liens avec des personnes résidentes qui sont soit des membres des familles, voisins ou membres de leurs églises. Par ces liens, les PDI offrent une main d'œuvre moins coûteuse. En contrepartie, les résidents procurent des renseignements et du travail aux PDI. 2) Les PDI tissent également des relations avec des amis à qui, ils ont apporté du confort moral, de la solidarité et des expériences de leurs milieux de provenance. En revanche, les amis ont aidé les déplacés avec des renseignements, des expériences du milieu urbain, des orientations pour la connectivité et l'intégration sociale. 3) Les PDI contactent leurs Églises dans lesquelles ils apportent solidarité, expérience de précarité sur modèle du Christ, aussi une main d'œuvre et des offrandes. Les Églises, à leur tour, accordent aux déplacés l'hospitalité, des actes de charité (argent, soins médicaux, assistance), prière et foi. 4) Les PDI ont adhéré au sein des associations, organisations ou groupes informels. Leurs parts se valorisent en termes de main d'œuvre moins coûteuse et souvent gratuite, solidarité, cotisations, croissance de l'économie. En même temps, les associations/ groupes offrent aux déplacés des crédits en espèce, des bénéfices sur les cotisations, des marchandises, du travail, de l'expérience, des orientations, des informations, etc. 5) L'environnement professionnel ajoute une expérience en rapport avec la similitude entre la vulnérabilité de déplacés et les conditions sociales précaires menées par certaines gens rencontrés en ville : difficile parfois de faire le distinguo entre les deux catégories des personnes.

Les personnes démunies qui vivotent en ville trouvent parfois avantageux de s'identifier comme déplacés nécessiteux en vue de s'attirer l'empathie et augmenter leur chance de se faire aider. L'importance du jumelage des métiers entre PDI et résidents en difficulté se manifeste par le partage d'expérience de souffrances et à travers les tentatives communes de s'en sortir.

Une déplacée a reconnu l'aide d'un résident qui lui a révélé le secret se rapportant à la technique de transport des bagages à moindre peine. Dans cette intimité, il existe des déplacés qui emmènent fréquemment leurs amis résidents, rencontrés en ville, qui sont sans emploi, vers leurs villages de provenance pour y exploiter des ressources naturelles, et en reviennent avec des fonds pour investir en ville. Cette symétrie utilitaire, bien que disproportionnée, détermine parfois les valeurs dont dispose chacun, et profitable par l'autre ; et vice versa. Cependant, la combinaison de tous les liens et efforts autour de PDI renforce son pouvoir d'intégration et de résilience en milieu d'accueil. Il s'agit donc d'une interdépendance bénéfique aussi bien aux déplacés qu'aux résidents qui interagissent.

## Prétention retardant le réseautage entre PDI et Résidents

Dans leur relation, la PDI et le résident développent deux sentiments opposés :- au début, leur cohabitation est chaleureuse, selon qu'ils s'identifient entre- eux comme familiers, amis ou fidèles d'une même église. Par contre, -des hésitations caractérisent les premiers moments, s'il n'y a pas d'affinité antérieure qui les unit. Pour le second cas, la famille hôte ne s'ouvre pas entièrement devant la PDI dont elle n'a pas de maîtrise. Il faut du temps de profonde découverte et de construction de confiance pour que le résident se rapproche de la PDI et lui donne des orientations utiles : ce temps de conversion s'entoure d'un sentiment de prétention qui retarde le réseautage entre PDI et résident.

Les résidents croient alors qu'ils aident les PDI parce que (qu') : -ils ne sont pas très exigeants ; - la coutume des peuples bantous est hospitalière et généreuse ; -ils s'identifient commme originaires d'un même Territoire ; - ils se reconnaissent comme fidèles d'une même confession religieuse; - les PDI nécessitent une assistance d'urgence; -ils sont collègues/amis de même profession; - tout le monde est potentiel déplacé.

Quoi qu'il en soit, les résidents avouent quelques facteurs sociaux et économiques qui motivent la crainte d'associer les PDI et de créer avec elles des uunités, dans un bref délai. Les résidents considèrent la présence des PDI à leur côté comme facteur qui provoque : -la perte de l'économie familiale. Pour eux, les déplacés viennent mains vides, sans annoncer leur arrivée : il faut les nourrir, les loger, les faire soigner, etc.).

# Encadré 2 : charge de cohabitation avec une famille PDI

« Ma belle-mère, veuve, est venue avec six enfants dans ma maison qui n'a qu'une seule chambre à coucher. Les sept personnes passaient nuit sur une natte au petit salon. Ils gémissaient en se plaignant des conditions de leur installation. Il fallait aussi les nourrir et subvenir à d'autres besoins qu'ils exprimaient sans comprendre les difficultés à mon niveau. C'est fut de la peine à nous tous. J'étais contraint de m'endetter auprès de quatre personnes pour réaliser 100 dollars américains, pour leurs frais de transport de retour à Shabunda, lorsqu'on y avait signalé l'accalmie ».

-l'Insécurité. Certaines familles d'accueil courent des risques parfois graves et inattendus. La présence des étrangers inconnus dans la maison augmente l'insécurité. Ils ont fait allusion, par exemple, à la dame qui avait accueilli des jeunes rwandais. Elle fut menacée par ses voisins, mais aussi par sa conscience d'avoir hébergé des gens présumés auteurs du génocide rwandais de 1994 (Témoigne la dame). –la Perturbation de l'équilibre social des foyers. Pour soutenir cette allégation, une dame témoigne avoir accueilli sa belle-sœur (grande-sœur à son mari), une année plus tard, les deux belles-sœurs se disputaient violemment en présence des voisins et visiteurs. Le mari humilié avait difficile d'arbitrer entre l'épouse et la sœur. Il paya la location d'une maison pour sa sœur afin de la séparer de son épouse, qui ne voulait plus d'elle. -la Présomption d'escroquerie. Les résidentsaccusent certains déplacés mal vêtus de se faire passer pour des vulnérables. Ils sillonnent les avenues à quémander. Un résident ajoute qu'il existe certains déplacés qui collaborent avec des magiciens : la somme obtenue des demandes, petite soit-elle, est récupérée par le magicien qui va la « fructifier » à travers les processus de chances. En contrepartie, il remet au déplacé une somme légèrement supérieure à la sienne, en vue de l'encourager à revenir. Pour ce faire, les personnes résidentes avisées refusent d'aider les personnes inconnues, bien que celles-ci éprouvent des difficultés visibles. —des Vols avérés. La plupart des prétendus déplacés viennent gentiment, recouverts de « peau d'agneau », mais par la suite, transforment leurs hôtes en victimes. Le cas suivant illustre cette réalité.

## Encadré 3: voleurs armés déguisés en PDI

« En 2019, cinq personnes prétendues déplacées sont allées demander le service de prière auprès de l'Église 8ème CEPAC Hebroni Panzi. N'ayant pas d'argent pour des soins médicaux, elles ont pris l'option de se rendre à la chambre de prière la plus proche ; Ont-elles dit! À l'arrivée à l'église, elles ont fait savoir qu'elles étaient surprises par la maladie d'un de leurs.

Aussitôt accueillies, du coup, elles ont changé d'humeur, braquèrent leur fusil sur les membres de l'église. Elles ont dévalisé la maison de Dieu, puis sont parties après avoir blessé leurs victimes ».

-La *Malpropreté : «* Certaines personnes déplacées ne s'adaptent pas rapidement aux conditions hygiéniques du cadre qui les accueille. Elles ne veulent pas non plus des reproches, et sont les premières à se plaindre, à rappeler les liens familiaux ou autres qui les lient aux résidents et prétendent être banalisés par ceux-ci. *-Les disputes* : des femmes déplacées sont considérées comme étant trop plaintives. *-L'irresponsabilité* : des hommes déplacés viennent abandonner leurs ménages dans les familles d'accueil, qui en pâtissent par la suite. *-*Des *divisions* : des conséquences du passage des PDI, on note des divisions au sein des familles d'accueil (surtout lorsque les déplacés sont parmi les membres des familles plus proches de l'un ou l'autre conjoint).

Les résidents pensent que face à ces incertitudes, prudence exige, il vaut mieux refuser d'accueillir tous ceux qui se disent déplacés.

## Mobilité : levier pour la collecte des ressources distantes

Recherche des opportunités et défis

Les PDI dont les contacts en milieux d'accueil rapportent moins de ressources ou rien préfèrent aller rechercher des opportunités en dehors du nouveau milieu résidentiel. Cette astuce devient une autre voie de recours pour la survie et l'organisation du ménage de la PDI. Cette mobilité peut cibler son milieu traditionnel, soit une autre zone à potentialités attractives. Selon les PDI, elles parviennent à créer de nouveaux amis, à découvrir des familiers éparpillés ou égarés, à prendre connaissance des milieux inconnus, à approcher des communautés et à intégrer des cultures inhabituelles. Les PDI exercent leurs activités en réalisant des déplacements parfois pendant plusieurs années entre le milieu de travail et le milieu résidentiel. Les PDI signalent un fait marqué par une certaine insatisfaction dans les premières démarches pour la survie. Pour elles, l'échec inspire la prise d'une décision de quitter le milieu d'accueil et d'aller ailleurs, parfois grâce à la proposition des amis, voisins, familiers. Les PDI notent aussi, à titre illustratif, que certains déplacés ressortissant du Territoire de Kabare, Walungu, Shabunda et Mwenga sont partis dans les localités de Misisi, Lulimba et Lubondja en Territoire de Fizi, mais aussi, à Kamituga et Lugushwa, en Territoire de Mwenga, pour les mines.

La mobilité offre des opportunités mais n'est pas sans péril. « Pourtant notre vie est toujours en danger lorsque nous dépendons des activités qui obligent des mouvements loin de nos foyers » ; déplorent les déplacés qui ont l'expérience de la mobilité. Ils décrient des problèmes tels que: -accidents ; -intempéries ; -pillages par des coupeurs de routes; kidnapping ; -conflits permanents avec des familiers vivant dans les milieux de provenance ; -mésententes sur l'héritage de quelques biens avec certains familiers ; -infertilité des sols et la mosaïque des plantes ; -destruction méchante des biens par des groupes armés (Cas des éléments armés rwandais dont le FDLR <sup>71</sup> de 1997 à nos jours dans certains coins de la province du Sud-Kivu); -insécurité persistante perpétrée par des bandits locaux armés; -manque de réseau de communication téléphonique dans plusieurs villages ; -usage indiscret des phonies; -perte tragique des membres des familles, ce qui démotive le retour périodique ou permanent des PDI. Face à ces obstacles, certains PDI craignent d'effectuer des voyages distants à la recherche des moyens de survie, et préfèrent interagir avec leurs bases par voie téléphonique (si du moins la relation va bon-train), camionneurs, métayers ou des familiers (petits commerçants) ; l'avons signalé en amont.

# Perceptions croisées restreignant la mobilité des PDI

La mobilité des PDI les expose à des perceptions croisées : i) en milieu urbain, deux considérations sont à noter en rapport avec les PDI : - les résidents les appellent « étrangers ». Cette appellation peut durer longtemps, selon que la vie d'un déplacé restera toujours dépendant de ses hôtes ; - les résidents les considèrent comme perturbateurs de l'ordre établi. 2) Par ailleurs, en milieu de provenance, les habitants croient tantôt, que les PDI se seraient intégrées en milieu d'accueil (ville), et qu'elles ne pourraient plus retourner. Cela suscite un sentiment de convoitise, entouré parfois de jalousie. On les appelle en dialecte Lega, par exemple, « Mwene Bu'afu » (au singulier) ou « Bene Bu'afu » (au pluriel), c'est-à-dire, « propriétaire(s) de Bukavu », ou mieux, « citadin(s) » : une marque de fierté accordée à des PDI, qui ont réussi à s'intégrer véritablement en ville, par des gens de leurs Territoires de provenance, plus particulièrement membres des familles. -Cependant, les PDI qui retournent (en Territoire de provenance) sont qualifiées des défaillants, d'où le qualificatif de « M'neetu »

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> FDLR: Forces démocratiques pour la libération du Rwanda. Ce groupe étranger est constitué par des combattants, en majorité auteurs du génocide de Tutsis du Rwanda (1994), qui se sont réfugiés En RDC, les hutus réalisent des itinérances dans certains villages de l'Est, en quête des moyens de subsistance.

au singulier, ou « *Ba'neetu* », au pluriel ; qui signifie, dans le même dialecte, « Est/ sont comme nous », « il(s) nous ressemble(nt) », « il(s) n'a (ont) pas changé ». Une façon de se moquer des PDI qui retournent.

Les PDI qui se butent à ce dénigrement se découragent. Selon nos enquêtés, cela est l'un des facteurs qui démotivent la relation, les contacts, ou le retour des PDI dans leurs milieux de provenance.

## **Analyse**

Dans cette étude, nous nous sommes fixés l'objectif de chercher à comprendre ce qui permet la résilience des PDI en dehors des aides formelles du gouvernement et des ONG, là où des Conventions et lois leur consacrent des droits, en tant que tout autre être humain, mais aussi citoyens(ennes) de leur propre pays.

Le Pacte des Grands Lacs sur la protection et les droits des personnes déplacées dans leurs propres pays (2006) et la Convention de Kampala sur la protection et l'assistance aux déplacés internes en Afrique (2009) ont été signés mais non ratifiés par la RDC. La signature d'un instrument juridique lui confère sa reconnaissance, cependant, sa ratification engage et lie le pays en ses dispositions entières. Ce qui n'est pas le cas pour ces deux instruments, depuis plus d'une décennie. Pourtant des comités de suivi devraient veiller à requérir la ratification des États signataires, pour que ces instruments revêtent un caractère contraignant.

Les principes directeurs relatifs aux droits des PDI nous paraissent aussi loin d'être appliqués. Dans les pays comme la RDC où le système de gouvernance est encore fragile, au regard des pesanteurs politiques, économiques, sociaux, diplomatiques du moment. Francis Deng<sup>72</sup> (1998), écrit au conditionnel l'importance aux gouvernements et autres autorités compétentes, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales d'exécuter leurs activités ayant trait aux personnes déplacées. Chaque PDI a le droit de circuler et de choisir librement son lieu de résidence (Principe 14.1, relatif aux PDI). Ce droit est respecté en RDC, non pas conformément aux principes directeurs relatifs aux droits des PDI, mais puisque des dispositions de la déclaration universelle des droits de l'homme les consacrent de manière

123

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> DENG, F. (1998). Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, OHCHR/Genève, p. 4 ; 16 P.

contraignante (DUDH, Article 13.1, 1948). Ce droit vaut de même que pour la liberté d'association (RDC, Constitution, Art 37.1, 2011).

De la connectivité, Cohen & van Hear (2017: 494) notent qu'il existe des liens translocaux intenses que de nombreuses personnes déplacées entretiennent avec les membres de leurs familles et leurs réseaux de parenté dans leur communauté d'origine, ou ailleurs. Pourtant les contacts de nos relations demeurent un cercle vicieux, bien qu'un peu plus élargi, méritent des connexions nouvelles, inconnues, afin de rendre nos réseaux beaucoup plus étendus et forts (Granoveter, 2006). Cependant, il est important de noter la suite de ramification relationnelle entreprise par une PDI, lorsqu'elle cherche à s'enraciner dans un milieu d'accueil et surtout à mobiliser des ressources. Ainsi, la généalogie de cette dynamique produit des extensions qui deviennent un réseautage néoformé, procurant à la PDI un ensemble d'avantages comparatifs, sur le plan social et économique.

S'agissant de la mobilité, plusieurs acteurs s'y sont intéressés. La définition proposée par Béduwé, C. (1992), Guillotin, Y. -Hamouche, S. (1999), comme un changement dans les modalités d'exercice de l'activité professionnelle d'une personne, s'applique aux activités institutionnelles formalisées. Un agent peut changer son poste ou ses fonctions, peut être promu ou déchu; ces différentes formes de mutations répondent mieux à la mobilité professionnelle évoquée par les auteurs ci-haut. La mobilité relative aux PDI n'est pas à confondre non plus avec la mobilité résidentielle telle que décrite par les auteurs Donzeau, N. et PAN Ké Shon J.-L. (2009) & Lévy Jean-Pierre (1998), comme étant le changement de lieu de résidence d'un foyer.

Au fait, la notion de mobilité appliquée aux PDI dans cet article, que nous pouvons encore appeler *mobilité substantielle*, évoque une activité à caractère libéral, au cours de laquelle une personne se déplace tout librement, à un rythme assez fréquent, à la recherche des moyens de survie. Cette mobilité substantielle pourrait aussi s'interpréter dans le langage plus simple de débrouillardise d'une personne, économiquement insatisfaite, qui requiert son autonomisation.

#### Conclusion

Nous avons abordé la question de suivi des réseaux des PDI (personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays) sur le plan connectivité et mobilité. Nous avons analysé le besoin de survie des PDI du point de vue social et économique et avons, enfin, examiné les mécanismes d'accès aux ressources pour répondre aux besoins de survie des PDI dans et à l'extérieur de leurs milieux d'accueil.

Dans l'analyse de besoins des PDI pour lesquels elles s'adonnent à la connectivité et la mobilité, il en résulte : i) sur le plan social, les PDI cherchent à s'identifier auprès d'autres personnes rencontrées dans le milieu d'accueil (membres des familles, voisins, amis, groupes informels et parfois tardivement formels, ...). Cette identification ne suffit pas du tout, car ne résout pas véritablement les problèmes vitaux des PDI. ii) sur le plan économique, les PDI qui n'ont pas résolu leurs problèmes par l'identification, passent au second palier de contact, qu'est de rechercher une occupation, un travail, susceptible de ramener un minimum de revenu ménager. À ce niveau, les PDI rapprochent toute personne qui offre une opportunité de travail, occasionnelle et informelle soit-elle. Ce pourvoyeur d'emploi peut être un membre de famille, un voisin ou une personne inconnue.

La mobilité parait comme un levier important pour la collecte des ressources à distance. Les PDI insatisfaites par la qualité de travail ou qui n'en ont pas obtenu, tournent le regard vers d'autres horizons. Elles passent à la recherche d'occupations dans d'autres zones, en dehors de celle résidentielle. Ce milieu peut-être celui de sa provenance (d'origine), si non, une autre entité où s'affichent des potentielles opportunités. Il va falloir exercer des mouvements fréquents entre le milieu urbain et celui de travail pour collecter des ressources et investir en ville : la mobilité des PDI. Ce projet, en cas de prospérité, permet aux PDI de s'intégrer et de se stabiliser en milieu d'accueil comme toute autre personne résidente.

L'étude relève que la connexion en soi se fait entourer par des suspicions qui limitent ou retardent l'intégration économique et sociale des PDI au sein des réseaux. Mais, lorsque la mobilité est limitée soit par la crainte de retourner en milieu de provenance, des alternatives deviennent, entre autres, l'utilisation des personnes interposées (camionneurs, métayers, leurs fils, ou carrément d'autres familiers de bonne volonté), soit des téléphones cellulaires pour mobiliser des ressources et recouvrer des dettes en milieux de provenance (d'origine).

La dynamique sociale des PDI est caractérisée par des réalités sous-forme de continuum : *mouvement- découverte- hospitalité- lien- activité- réseau*, que nous pouvons appeler chaîne d'hospitalité. Ce processus passe par plusieurs découvertes et nouveaux contacts ou réseaux néoformés, qui construisent un capital social profitable par les PDI.

Situés à la croisée de deux pratiques : sociologique et économique, les PDI peuvent apprécier ce qui leur est plus-value entre le nombre important des gens qu'elles côtoient et celui des gens qui les aident à accroître leurs revenus ménagers. Par conséquent, augmenter le capital, le standing de vie et l'intégration sociale et économique rapidement.

La stratégie appliquée par les PDI prouve que si les liens traditionnels n'ont pas aidé à sortir de la vulnérabilité, l'influence positive des externalités peut accélérer l'émergence dans un système de réseautage et d'interaction sociale. D'où la nécessité d'appliquer la nouvelle approche d'analyse de la matrice *Acteur-connexion* dans le processus d'intégration économique et sociale des PDI, mais aussi applicable dans la construction des réseaux.

Au-delà de la recension effectuée en amont, nous avançons que les capacités humaines de naviguer des situations difficiles et d'en créer une expérience pour maintenir son souffle de vie et celui de siens, soutiennent deux autres théories philosophiques: i) la théorie empirique de Francis Bacon, qui pense que la connaissance se fonde sur l'accumulation des observations et des faits mesurables, dont on peut extraire des lois mesurables ; et que l'expérience et la logique sont les modes de connaissance. (Francis Bacon, Novum Organum : « La fourmi, l'araignée, l'abeille ») ; et ii) la théorie de l'humanisme selon Protagoras, qui soutient que « L'homme est la mesure de toutes choses » (Fin XVème siècle).

Certes, nous n'avons pas épuisé toutes les dimensions liées aux besoins économiques et sociaux des PDI, telle la recherche du degré de satisfaction des PDI par leurs stratégies mobilisatrices des revenus, etc. Nous sommes rassurés, néanmoins, qu'il en reste encore du travail à faire par des études futures.

## **Bibliographie**

- 1. BARHALENGEHWA, B. (2012). Capital social et gouvernance des ressources naturelles, Thèse de doctorat, Édition Universitaire Européenne (EUE); 465 P.
- 2. BEDUWE, C. (1992). *Mobilité professionnelle et formation : bilan des approches quantitatives de la mobilité en France*, Ed. La Documentation Française, pp. 71-99.

- 3. BOURDIEU, P. (1980). Le capital social, in Actes de la recherché en sciences sociales, No 31, pp. 2-3.
- C., JACOBS. P. KYAMUSUGULWA M. MASHANDA J. RUHAMYA I. ASSUMANI - S. LUBALA, (2017). Personnes déplacées et provision de la justice en République démocratique du Congo, 59-72, CERPRU Bukavu, p.8; 165P.
- 5. DAWN Milne, (2011). L'entrepreneuriat, levier d'atténuation de la pauvreté et des conflits: un nouveau modèle d'entreprise contribue au progrès social, Ed. Richard Ivey School of Business.
- 6. DEGENNE & C. FORSE, (1994). Les réseaux sociaux, Ed. Paris-Colin, p. 102.
- 7. DONZEAU, N. & PAN Ké Shon, J.-L. (2009). *La mobilité résidentielle depuis la fin des Trente Glorieuses*, Ed. INED, Document de travail, n° 159, Paris, 43 P.
- 8. GANS & J. HERBERT, (1959). *The Human Implications of Current Redevelopment and Relocation Planning*, Ed. Journal of the American Institute of Planners 25, pp. 15-25.
- 9. GRANOVETTER, M. (1973). *The strength of Weak Ties*, Ed. American of sociology, Volume 78, Issue 6, pp. 1360-1380.
- 10. GUILLOTIN, Y. & HAMOUCHE, S. (1999). *Mobilité salariale : mobilité géographique et mobilité professionnelle sont-elles payantes*? Ed. G.A.I.N.S., XVIème Journées de Micro-Économie Appliquée, Lyon 3-4 juin 1999.
- 11. HOFFMANN, K. & K. VLASSENROOT, (2014). Armed groups and the exercise of public authority: The case of the Mai-Mai and Raiya Mutomboki in Kalehe, South Kivu, Ed. Peacebuilding 2 (2), 202-20.
- 12. LEVY, J.-P. (1998). *Dynamique du peuplement résidentiel*. Ed. Sociétés contemporaines, N° 29, pp. 43-72.
- 13. PUTNAM, R. (1993). *Making democracy work: civic tradition in modern Italy*, Ed. Princeton university press, pp. 56-67.
- 14. STEINER, P. (2003). Les fondations des James Coleman: une introduction, Ed. Revue française de sociologie, pp. 67-78.